

# Conseil Municipal de Feuquières-en-Vimeu

## *Séance du 23 février 2017*

### **1) VALIDATION DU CHOIX DE LA MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA RESTRUCTURATION DE LA MAIRIE**

M. le maire informe l'assemblée que suite à l'ouverture des offres relatives à la maîtrise d'œuvre pour la restructuration de la mairie, la Commission d'Appel d'Offres a négocié avec les 3 premiers candidats :

1. Groupement LNB
2. Groupement POLLET
3. Groupement MURMUR

A l'issue des auditions des candidats, le classement définitif est le suivant :

1. Groupement MURMUR : 89,8 points,
2. Groupement POLLET : 89,6 points,
3. Groupement LNB : 82,9 points,

M. le maire demande donc à l'assemblée de valider le choix de la CAO, à savoir le groupement MURMUR.

Il propose également de solliciter les subventions auprès de l'ETAT au titre du Fonds de Soutien à l'investissement Local, ainsi qu'auprès de la Région au titre du Fonds de redynamisation rurale.

Après délibération, le conseil municipal valide le choix de la commission d'appel d'offres puis autorise M. le maire à signer le marché, ainsi qu'à solliciter les subventions citées ci-dessus.

### **2) TRAVERSEE URBAINE : AVP / DEMANDE DE SUBVENTIONS**

M. le maire présente à l'assemblée l'Avant-Projet Définitif pour la réalisation des travaux rue Victor Hugo (du rond-point du collège à la rue Camille Desmoulins) et rue de la République. Les problèmes de gestion des eaux pluviales seront traités par la réalisation d'une noue au niveau du parking du Carrefour Market puis par la pose ou le remplacement de canalisations.

Les travaux seront réalisés en 2 phases : du rond-point à la rue Camille Desmoulins puis de cette même rue jusqu'aux feux tricolores.

Le parking devant les maisons de la cité AUER sera maintenu avec un trottoir réduit au minimum, un plateau surélevé sera prévu à ce niveau de façon à faire ralentir les véhicules.

M. le maire demande donc à l'assemblée de valider l'avant-projet ainsi que l'autorisation pour solliciter les subventions auprès du Conseil Départemental et du député après les élections législatives. Après délibération le conseil valide l'avant-projet et mandate M. le maire pour solliciter les subventions.

### **3) DELIBERATIONS**

➤ Récupération des heures supplémentaires : M. le maire explique qu'une demande a été faite afin que les agents des différents services puissent récupérer les heures supplémentaires effectuées selon le même calcul. Ainsi il propose que la récupération des heures supplémentaires soit majorée de la façon suivante :

- Heures réalisées en semaine : pour les 14 premières heures au cours d'un même mois → majoration de 25 %, et au-delà jusqu'à 25 heures → majoration de 50 %
- Heures réalisées le dimanche ou un jour férié majoration de 75 %
- Heures réalisées de nuit (de 22h00 à 7h00) : majoration à 100 %

Après en avoir délibéré, le conseil accepte à l'unanimité.

➤ Classe de neige : recrutement de 3 animateurs - ouverture de crédits : M. le maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de recruter 3 animateurs (DUFOSSE Damien, LASSUS Marine et CHAUVEAU Amandine, tous titulaires du BAF), afin d'encadrer la classe de neige qui aura lieu du 11 au 25 mars 2017. La rémunération sera basée sur l'indice majoré 336 correspondant au 8<sup>ème</sup> échelon du grade d'adjoint d'animation territorial, soit 782,00 € bruts.

Après délibération, le conseil accepte les propositions.

➤ Grille des tarifs ALSH : M. le maire informe l'assemblée que la CAF a modifié les tranches du quotient familial relatives à l'aides versée aux familles pour les loisirs des enfants, il est donc nécessaire de modifier la grille tarifaire de l'ALSH afin qu'elle soit en concordance avec la CAF. Il propose donc d'appliquer les tarifs suivants à partir de 2017 :

QUOTIENT FAMILIAL CAF	< 525	526>QF>630	631>QF=800	>800	Extérieurs
Prix/jour/enfant	3,50 €	4,00 €	4,50 €	5,00 €	6,00 €
Prix/jour/ enfant après déduction bons CAF	0,70 €	1,20 €	1,70 €	5,00 €	3,20 €

Après délibération, le conseil accepte à l'unanimité.

#### 4) **DIVERS**

- M. SEIGNEUR informe l'assemblée que toutes les huisseries ont été remplacées à la maison des associations.

Il fait part également des changements des compteurs plomb qui sont en cours rues Camille Desmoulins et Victor Hugo.

Enfin les travaux relatifs aux places de stationnement rue du Stade seront réalisés au cours du mois de mars.

- Mme HECKMANN informe l'assemblée du commencement des travaux d'évaluation interne de la MARPA, et de la mise en place du comité de vie sociale. La 22<sup>ème</sup> résidente de la MARPA fera son entrée début mars.

Elle fait part à l'assemblée de sa rencontre avec Mme COURTOIS, relative aux permanences en mairie de l'assistante sociale. Un bureau avec un accès internet et une ligne téléphonique sont nécessaires pour pouvoir avoir accès aux dossiers des administrés. Enfin celles-ci seront maintenues pendant la période des travaux de restructuration de la mairie.

- M. MAVIOU informe l'assemblée que la commission s'est réunie pour décider des subventions aux associations qui seront proposées lors du vote du budget.

Il fait part de la mise en place d'une rédaction et d'une production internes du bulletin d'informations qui paraîtra 2 ou 3 fois par an.

- M. MOREL rend compte de l'accueil de loisirs du mois de février : 64 enfants étaient inscrits avec une fréquentation moyenne de 40 à 45 enfants par jour la première semaine et un peu moins la seconde. Les sorties à Ludibulle, au musée d'histoire de la vie quotidienne ainsi qu'à Loisirland ont eu lieu. Les enfants ont également pu assister à une séance de cinéma à la salle socioculturelle avec « Ciné en Ballade ».

Il dresse le bilan du projet jeunes de l'année 2016 : sorite à Lewarde et au stade de Lens (22 participants), sorite au Zénith au spectacle de Kev & Kad (37 participants) soit environ une cinquantaine de jeunes sur 200 concernés qui ont participé aux actions proposées par la commission ce qui revient à un coût de 75 € par enfant, ce qui est relativement élevé.

La commission se réunira le 15 mars afin de définir les orientations de l'année 2017.

- M. COPPIER rend compte de la réunion du SIAEEV : l'assemblée a décidé de ne pas augmenter la participation des communes pour l'année 2017. Aucune décision n'a été prise concernant les travaux sur l'Est du secteur. Il a été décidé de favoriser et de rendre en bon état les structures existantes.

- Mme BARBIER fait part du problème de visibilité au carrefour des écoles (on ne voit pas les véhicules qui arrivent de Gamaches), ainsi qu'au croisement de la rue Curie et de la rue Pasteur.

- Mme PLATEL fait part de la demande d'une administrée de la rue Camille Desmoulins qui sollicite un balayage de la rue après les travaux. L'entreprise en charge des travaux en sera avisée.

Elle rappelle également les prochaines diffusions de « Ciné en ballade » : « LALALAND » le 25 mars à 20h00, le 19 avril « TOUS EN FETE » à 16h00 et « RAID DINGUE » à 20h00. Elle souhaiterait également que de la publicité soit faite pour promouvoir ces diffusions.

- Mme INDERBITZIN rend compte de l'assemblée générale de l'association pour le Don du Sang et fait part des remerciements de l'association pour le prêt de la salle socioculturelle pour les collectes de sang, toutefois le lundi n'est pas une journée favorable pour les dons du sang puisque les personnes travaillent, le vendredi après-midi serait préférable.

Elle signale également que la salle de restauration scolaire aurait besoin d'être repeinte.

- M. le maire avise l'assemblée que l'amicale du Bel Age se met en sommeil faute de candidats pour reprendre les postes de président et de trésorier. Actuellement il n'y a donc plus d'activités.

- M. le maire fait part à l'assemblée de l'invitation de l'Union commerciale à son repas annuel qui aura lieu le 11 mars.

M. le maire donne lecture d'un courrier de la commune de LAUCOURT : celle-ci a été condamnée à payer 340 489.52 € par le tribunal administratif d'Amiens suite à un accident dans lequel une personne a perdu la vie et la seconde a été blessée grièvement (ces personnes étaient des bénévoles qui élaguaient des arbres pour la commune). La commune dispose d'un fond de roulement de 60 000 €, et pour pouvoir payer les frais de dédommagement aux victimes et à leur famille il faudrait augmenter les impôts de 157 %. A ce jour la somme des intérêts et des frais vient s'ajouter à la somme initiale, ce qui porte aujourd'hui la somme à 416 986.37 €. Les élus sollicitent donc un élan de solidarité de toutes les communes de France afin de les aider.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de verser une aide financière de 1 000 € à la commune de LAUCOURT.

M. le maire fait part à l'assemblée du courrier de M. EVENOU, président de l'Union Bouliste qui se classe parmi les meilleurs clubs de France puisqu'il a déjà atteint les 32<sup>èmes</sup> de finale de la coupe de France. Il sollicite la commune afin d'agrandir leur local de rangement, de pouvoir augmenter le nombre de terrains pour pouvoir accueillir plus d'équipes lors des tournois qu'il organise, puis prévoir également de pouvoir les couvrir afin d'avoir un terrain utilisable en saison hivernale. M. le maire informe donc l'assemblée de la réponse qui lui a été adressée : la municipalité a conscience de leurs problèmes, toutefois le terrain évoqué pour l'emplacement d'un terrain supplémentaire est celui prévu pour l'emplacement de la structure en cordes qui est commandée et qui devrait être installée en mars, de plus le coût d'une structure couverte est un budget trop important pour une collectivité de 2500 habitants, enfin quant à l'agrandissement du local, il n'y a pas de solution actuellement.

M. MAVIOU précise que la collectivité leur avait allouée une subvention de départ de 500 € au lieu de 50 € habituellement. Le club compte 79 membres dont 3 sont domiciliés à Feuquières, beaucoup viennent de l'extérieur, même de très, très loin.

M. le maire donne lecture du rapport de décision prise par délégation de fonction : décision n°1-2017 relative à un sinistre du 13/11/2016 (candélabre percuté par une voiture) pour un montant de 1 471.40 €.

## 5) **DEBAT SUR LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD)**

M. le maire rappelle que l'assemblée doit débattre sur le PADD mais qu'il n'est pas nécessaire de délibérer. Il présente donc le projet à l'assemblée :

La loi ALUR prévoit la caducité des POS au 31/12/2015 si aucune procédure n'est engagée, toutefois les intercommunalités qui s'engagent dans un PLUI dès 2015 permettent à leurs collectivités de conserver leur document d'urbanisme jusqu'en 2019. C'est pourquoi la CCVI a engagé l'élaboration du PLUI car 6 communes qui avaient un POS ou une carte communale auraient vu toutes leurs demandes relatives à l'occupation du sol refusées et gérées par l'Etat. Cette démarche doit néanmoins respecter certaines échéances telles que celle relative au débat sur le PADD qui doit avoir lieu avant le 27 mars.

Le constat sur le territoire :

- Vacance de 10 % du parc de résidences principales,
- Plus d'emplois dans la commune que d'habitants,
- 10 % de pertes d'emplois de 2007 à 2012,
- 65 ha consommés à des fins d'habitat et entreprises
- Disparition des traces de l'ancienne ligne de chemin de fer qui liait le Camp Chinois à la ligne Abbeville/Le Tréport

Un des membres du conseil s'interroge sur le retournement des prairies, de plus en plus fréquent ; est-il légal ou illégal ?

Même si on peut le déplorer compte tenu de l'importance de ses surfaces enherbées pour la gestion des eaux de ruissellement, les collectivités sont démunies pour pouvoir les empêcher.

### **Choix des axes à hiérarchiser :**

La mobilité interne et externe du territoire n'est pas assurée : suppression de lignes de Trans80 du Département et d'arrêt sur les lignes bus de la SNCF, accentuant dans un territoire rural, pour les plus démunis, les difficultés à pouvoir se déplacer. IL est donné en exemple le cas d'une personne de

Moyenneville qui ne peut pas venir travailler sur la zone de Feuquières-en-Vimeu si elle ne possède ni de voiture, ni moto ou ...ni vélo.

La mobilité en milieu rural s'avère donc essentielle pour trouver ou se rendre au travail. Néanmoins « avoir un travail » demeure la première préoccupation des habitants de notre territoire.

Choix des conseillers municipaux sur la priorité donnée :

- Axe Environnement : 3 personnes
- Axe Economie : 5 personnes
- Axe Habitat : 3 personnes
- Axe Mobilité : 4 personnes

## **AXE 1 : HABITAT**

Le maire rappelle que les besoins en matière d'habitat sont déterminées par :

- Le maintien de la population correspondant au « point mort »
- Le desserrement des ménages induisant un besoin supplémentaire de logements
- Le renouvellement du parc pour assurer le maintien de la population
- La variation des logements vacants
- Le nombre de logements nécessaires à l'accueil de nouveaux ménages.

L'objectif de 90 logements par an sur l'ensemble du territoire paraît raisonnable, le taux de croissance de 0,18 % par an étant proche de la tendance départementale.

L'arrière-pays littoral et la proximité des activités industrielles rendent le territoire très attractif.

Les demandes de permis de construire sont généralement enregistrées sur les pôles urbains que sont Feuquières, Fressenneville et Friville où l'on retrouve la plupart des services à la population et les commerces.

La volonté de conforter les 3F comme pôles urbains du territoire ne risque-t-elle pas de se faire au détriment des villages périphériques ?

Les élus s'interrogent sur une répartition du nombre de logements proposé par unités urbaines en souhaitant qu'il soit évité un déséquilibre entre les gros bourgs et les villages.

Les densités de 10 à 20 logements à l'hectare interrogent également. Même si l'on admet que la plupart des constructions nouvelles sont construites sur des terrains de 500 m<sup>2</sup> environ, la densité retenue pour le bourg centre le permettra-t-elle ?

Il est également rappelé que l'identité rurale de nos petits bourgs suppose des constructions sur des parcelles d'une certaine taille.

Si une personne souhaite construire sur une parcelle de 1000 m<sup>2</sup>, pourra-t-on refuser ? Si une personne souhaite construire sur une parcelle de 2500 m<sup>2</sup>, le pourra-t-elle ou pas ?

Sur une parcelle de 1500 m<sup>2</sup>, l'Etat ne demandera-t-il pas qu'il y ait 2 habitations ? Quel sera alors le rôle du maire : pourra-t-il s'opposer à l'Etat et suivre la demande du particulier ?

Il est regretté que l'Etat impose ses règles et que le particulier et/ou la commune ne soient plus maîtres de leurs choix.

La construction de logements sociaux dans les zones dites rurales pose des problèmes de mobilité. Par contre la concentration des logements dits « sociaux » dans les 3F pose d'autres problèmes (conflits, délinquance, ...). Le logement social doit aussi être fait pour amener des personnes, même à petit budget, à construire.

La réutilisation des friches industrielles pose généralement un problème lié à la dépollution du site. Les coûts générés par la dépollution des sols empêchent les collectivités de développer des projets de réutilisation à des fins d'habitat si elles ne peuvent prétendre à des aides financières de l'Etat, la Région voire de l'Europe.

Les friches à vocation agricole pourraient trouver une orientation nouvelle si des mesures de sauvegarde étaient entreprises à temps. Malheureusement les agriculteurs propriétaires des lieux, généralement âgés, n'entreprennent pas les travaux nécessaires à une réutilisation future.

Par contre certains bâtis : les quelques porches existants, ateliers de serrurerie, maisons de maîtres liées à un passé industriel, façade de commerce nécessiteraient d'être finement recensés et faire l'objet de mesure de sauvegarde.

## **AXE 2 : ECONOMIE**

Le développement des zones d'activités commerciales se fait au détriment des commerces de proximité. Il serait souhaitable de lancer une étude commerciale sur les commerces de proximité par le biais du FISAC (fonds d'intervention spécial d'actualisation commerciale). Pour défendre et promouvoir, les commerçants ont besoin d'être unis. De nouvelles formes de vente sont à développer.

La porte commerciale de Friville doit trouver un nouveau souffle avec l'apport de nouvelles enseignes. Pour autant la surface commerciale de Carrefour Market de Feuquières draine une importante clientèle des villages voisins. Son activité devrait être profitable aux petits commerces de la localité. Feuquières a besoin de se doter d'un véritable centre avec des commerces plus nombreux autour de ceux déjà présents. La réutilisation de bâtiments industriels délaissés pourrait permettre la création de quelques cellules commerciales.

L'activité industrielle étant une composante essentielle du développement d'un territoire, l'extension de la ZAVI est urgente pour maintenir les taux d'activité du Vimeu. Des entreprises encore implantées dans le tissu urbain doivent pouvoir trouver les terrains nécessaires à leur extension : AUER, PICARD, PIOLE PAROLAI, TUBTENAX. Elles sont créatrices d'emplois.

La ZAVI 2 doit aussi assurer, à ces entreprises locales, une réponse à leurs demandes de développement tout en évitant la multiplication de petites zones à la périphérie des villages.

Le maintien d'un couloir agricole dans cette zone confortera l'image qui a voulu être donnée par les élus à l'origine des « zones industrielles à la campagne ».

L'activité touristique sur le territoire ne s'envisageait que comme une solution d'appoint à l'activité touristique littorale.

La prise de conscience de cette activité économique est récente. Les atouts du territoire sont nombreux : les paysages, le bâti, les chemins de randonnée... Un tourisme industriel doit pouvoir se construire.

L'aménagement d'une aire d'accueil touristique serait un atout de développement pour le Vimeu en complément de celle implantée dans la Vallée de la Trie. Son implantation plus proche du littoral pourrait profiter de sa situation en arrière littoral.

De même les pistes cyclables devraient être intégrées dans le renouvellement urbain chaque fois que cela s'avère possible.

Les produits locaux devraient être mieux mis en valeur en étant proposés systématiquement sur les points de vente du territoire.

## **AXE 3 : ENVIRONNEMENT**

Une étude sur les chemins avaient été entreprise. Sa poursuite aurait permis d'envisager de les mailler et d'assurer les liaisons avec les autres territoires.

La réalisation d'un chemin du tour de ville pourrait être reprise.

En opposition avec certaines pratiques agricoles la ceinture bocagère autour de l'agglomération doit être respectée.

Le maintien des prairies autour du village doit être assuré pour éviter l'arrivée des eaux de ruissellement dans le bourg. On retrouve l'emplacement des mares anciennes, les bassins et noues. Ils évitent généralement des investissements lourds nécessités par la réalisation de réseaux d'assainissement onéreux.

Le développement des énergies éoliennes sans réelle concertation entre les collectivités locales a conduit à un véritable mitage des paysages. L'extension des parcs éoliens, si elle est encore possible, devrait être portée par les collectivités, tout comme l'installation des bornes de recharge électrique, qui bien réparties sur le territoire, favorisera l'acquisition de véhicules électriques.

Le développement des énergies renouvelables pourrait conduire à une autonomie énergétique porté par la puissance publique.

## **AXE 4 : MOBILITE**

Dans les espaces ruraux les habitants ont besoin de se déplacer le plus souvent pour se rendre sur leur lieu de travail.

Le territoire est bien traversé par la ligne ferroviaire Abbeville/Le Tréport mais le nombre de trains qui circulent sur cette voie est insuffisant pour assurer une véritable desserte de la ZAVI et les gros bourgs du Vimeu. De plus la réduction des arrêts des lignes SNCF et la suppression de certaines assurées par Trans80 aggravent les problèmes de mobilité des plus démunis.

La mise en place d'une centrale de mobilité et un TAD faciliteraient les flux, tout comme le covoiturage est encore trop peu pratiqué car trop souvent méconnu. Une communication plus importante devra promouvoir le covoiturage.

## **CONCLUSION**

Après plus de deux heures de débat les élus reconnaissent avoir une meilleure idée de l'importance d'avoir lancé un PLUi tout en regrettant les restrictions qu'il apporte en réduisant les surfaces à l'urbanisation.

La séance est levée à 22h10